Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_216-DE

Délibération n° 2026.216

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.216 - Équipements et politique culturelle - École d'Arts Plastiques - Tarifs 2026/2027

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_216-DE

Fougères Agglomération **2026.216**

2026.216 - Équipements et politique culturelle - École d'Arts Plastiques - Tarifs 2026/2027

La grille tarifaire de l'École d'Arts Plastiques est votée annuellement.

Au titre de l'année 2026/2027, il est proposé d'ajouter aux tarifs en vigueur la possibilité de solliciter un acompte non remboursable de 50% du coût du stage lors de l'inscription à un stage.

Ainsi, la grille tarifaire 2026/2027 serait la suivante :

DROITS D'INSCRIPTION

Élèves residents de Fougères Agglomération						
Tranches	**Revenu fiscal de référence 2025**	**Ateliers**	**Enfants de 4 à 11 ans**	**Ados de 12 à 17 ans**	**Jeunes adultes de 18 à 24 ans**	**Adultes à partir de 25 ans**
1	jusqu'à 19 698€	1 atelier 1h	42 €	--	--	--
		1 atelier	63 €	75 €	96 €	--
		2 ateliers	87 €	107 €	127 €	--
		3 ateliers	--	--	142 €	--
2	de 19 699€ à 29 545€	1 atelier 1h	65 €	--	--	--
		1 atelier	97 €	116 €	144 €	--
		2 ateliers	128 €	158 €	193 €	--
		3 ateliers	--	--	215 €	--
3	de 29 546€ à 36 107€	1 atelier 1h	91 €	--	--	--
		1 atelier	136 €	165 €	205 €	--
		2 ateliers	183 €	222 €	276 €	--
		3 ateliers	--	--	305 €	--
4	au-delà de 36 107€	1 atelier 1h	106 €	--	--	--
		1 atelier	159 €	194 €	239 €	239 €
		2 ateliers	214 €	264 €	324 €	324 €
		3 ateliers			359 €	359 €

Élèves résidents hors du territoire de Fougères Agglomération					
Quelque soit le revenu fiscal de référence	**Ateliers**	**Enfants de 4 à 11 ans**	**Ados de 12 à 17 ans**	**Jeunes adultes de 18 à 24 ans**	**Adultes à partir de 25 ans**
	1 atelier 1h	191 €	--	--	--
	1 atelier	286 €	286 €	346 €	346 €
	2 ateliers	388 €	388 €	451 €	451 €
	3 ateliers	--	--	494 €	494 €

MESURES TARIFAIRES SPECIFIQUES

- Tarifs réduit pour les adultes (+17 ans) bénéficiaires du RSA : - 50% sur le tarif de la tranche concernée ;
- ½ tarif à partir du 3ème enfant d'une même famille ;
- Les élèves accueillis par des assistants familiaux relèvent de la tranche 1.
- Pour les enfants, adolescents et jeunes adultes domiciliés hors du territoire, mais scolarisés comme internes sur le territoire de Fougères Agglomération, il sera fait application des tarifs « élèves résidents de Fougères Agglomération ».

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_216-DE

Fougères Agglomération **2026.216**

TARIFS ANNEXES

- Pour chaque élève de plus de 25 ans, inscrit en cours de modelage, et compte tenu des coûts générés par la fourniture des matières premières et la cuisson des œuvres, il est ajouté au tarif d'inscription un montant forfaitaire de 30€ pour l'année scolaire.
- Conférences « connaissance de l'art et découverte » : gratuité
- Tarifs des stages :

Tarif horaire des stages		
	Elèves inscrits annuellement à l'école d'arts plastiques	Elèves non-inscrits annuellement à l'école d'arts plastiques
Enfants 4-11 ans	2 €	3 €
Adolescents 12-17 ans	3 €	4 €
Adultes à partir de 18 ans	4 €	5 €
- *Tarif à l'heure, à multiplier par le nombre d'heures propre à chaque stage.* - *Acompte non remboursable de 50% à l'inscription au stage.*		

DISPOSITIONS DIVERSES

- Paiement autorisé des droits d'inscription au trimestre (3 versements) ;
- Proratisation autorisée au trimestre des droits pour les éventuelles inscriptions en cours d'année.

Vu l'avis favorable de la commission « Équipements et politique culturelle » en date du 16 juin 2026,

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 29 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les dispositions tarifaires présentées ci-dessus relatives à l'Ecole d'Arts Plastiques au titre de l'année 2026/2027 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET